

## DES COOPÉRATIVES DE TRAVAIL DU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE AUX CAE ET AUX SCIC : LES COOPÉRATIVES COMME ESPACE MÉSO CRITIQUE

[Catherine Bodet](#), [Thomas Lamarche](#)

Association RECMA | « RECMA »

2020/4 N° 358 | pages 72 à 86

ISSN 1626-1682

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-recma-2020-4-page-72.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Association RECMA.

© Association RECMA. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# DES COOPÉRATIVES DE TRAVAIL DU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE AUX CAE ET AUX SCIC : LES COOPÉRATIVES COMME ESPACE MÉSO CRITIQUE

par Catherine Bodet\* et Thomas Lamarche\*\*

*Les coopératives, par leur modèle et leur fonctionnement, assurent une fonction critique à l'égard des dynamiques économiques dominantes, fonction qui les constitue en espace méso, c'est-à-dire différencié du régime capitaliste au sein duquel elles sont pourtant insérées. Pour analyser les canaux par lesquels s'effectue cette différenciation, les auteurs s'appuient sur la théorie ainsi que sur l'étude des coopératives de travail au XIX<sup>e</sup> siècle, puis celle des Scic et des CAE pour la période contemporaine. Après avoir rappelé les dynamiques à l'œuvre entre l'espace méso coopératif et le régime capitaliste, ils montrent comment la fonction critique des coopératives peut constituer un espace méso critique de sortie de crise aujourd'hui.*

## **From nineteenth-century worker cooperatives to CAEs and SCICs: Cooperatives as a meso critical space**

Cooperatives, through their model and operations, ensure a critical function with respect to the dominant economic dynamics. Because of this, they exist in a meso space, differentiated from the capitalist regime within which they operate. To analyze the channels through which this differentiation occurs, the authors rely on the theory and the study of nineteenth-century worker cooperatives, as well as of SCICs (cooperative societies of collective interest) and CAEs (business and employment cooperatives) for the contemporary period. After discussing the dynamics at work between the meso-cooperative space and the capitalist regime, they show how the critical function of cooperatives can constitute a meso critical space with respect to recovering from current crises.

## **De las cooperativas de trabajo en el siglo XIX hasta las CAE y las SCIC : las cooperativas como espacio meso crítico**

A través su modelo y su funcionamiento, las cooperativas cumplen una función crítica respecto de las dinámicas económicas dominantes. Esta función las constituye en espacio meso, es decir un espacio diferente del régimen capitalista en qué sin embargo están integradas. Para analizar los vectores de esta diferenciación, los autores se basan en la teoría, así como el estudio de las cooperativas de trabajo en el siglo XIX, seguido del de las SCIC y de las CAE respecto al período contemporáneo. Tras recordar las dinámicas implementadas entre el espacio meso crítico y el régimen capitalista, ellos muestran como la función crítica de las cooperativas podría constituir hoy un espacio meso crítico de salida de crisis.

---

\* Cogérante de la Manufacture coopérative. Contact : catherine.bodet@manufacture.coop

\*\* Professeur d'économie à l'université de Paris, chercheur à l'UMR Ladysst et membre de la Manufacture coopérative. Contact : thomas.lamarche@u-paris.fr

La coopérative est régulièrement considérée comme un cas historique particulier et structurant de l'association de personnes, une institution permettant d'inventer des pratiques nouvelles (Desroche, 1976). Son étude nourrit l'approche institutionnaliste de l'ESS (Colletis et Demoustier, 2012). Toutefois, le rôle que jouent les coopératives dans les dynamiques du capitalisme est régulièrement renvoyé à des plaidoyers ou à des études de cas, moins à des travaux d'économie politique. Ainsi, la faiblesse du dialogue entre économie politique hétérodoxe et recherches coopératives rend la première partiellement aveugle à l'égard des pratiques alternatives qu'incarnent les coopératives au sein du capitalisme, et se traduit par un impensé du rôle qu'elles y jouent pourtant. Quel est ce rôle ? La question est ambitieuse : pour contribuer à y répondre, nous proposons une clé de lecture reposant sur la fonction critique qu'assurent les coopératives à l'égard des dynamiques économiques dominantes, fonction qui les constitue en espace méso, c'est-à-dire différencié du régime capitaliste au sein duquel elles sont insérées. La démarche mésoéconomique<sup>1</sup> s'est structurée d'abord à propos de secteurs et de territoires, et plus généralement d'espaces<sup>2</sup> au sein du capitalisme, dont l'organisation diffère de la norme générale (Laurent et du Tertre, 2008). Partant du constat que la dynamique capitaliste laisse la place à des pratiques et à des règles différenciées et non pas uniformes en son sein, la démarche méso pose conjointement la question du rôle de ces espaces et celle de leurs relations avec la dynamique d'ensemble. Inspirée de la théorie de la régulation, qui est une théorie de la variété des capitalismes (Boyer, 2015), l'approche méso<sup>3</sup> cherche à rendre compte des conditions (concurrence, monnaie, État, rapport salarial, régime international) qui assurent une certaine régularité des formes capitalistes dans le temps. Elle est pertinente pour questionner et comprendre des organisations de l'économie sociale en ce qu'elles ont pour objet de porter des principes, des valeurs et des pratiques distinctes de celles de la masse des entreprises capitalistes.

Notons toutefois que les processus d'industrialisation et de rationalisation qui jalonnent l'histoire du capitalisme engendrent de la critique, en période de croissance comme en période de crise, avec des expressions plurielles. Il ne s'agit pas ici de s'intéresser à la critique au sens de la critique sociale qu'induit tel ou tel dispositif déployé au sein des rapports sociaux de production : celle-ci fait partie des conflits inhérents à l'accumulation du capital (Boyer, 2015). Notre proposition a pour objet de traiter des coopératives dans leur dimension de critique en acte, au sens des pratiques qui régissent la production. Le monde coopératif a en effet mis en œuvre une critique de la subordination du travail et des rapports de concurrence, quelles qu'en soient les formes et les variétés historiques, ainsi que les conséquences sur la qualité de l'emploi. L'analyse méso rend compte de la fonction critique qu'assurent les coopératives en focalisant sur la capacité des sociétés de personnes

(1) La démarche méso est largement redevable aux échanges du « Séminaire résidentiel régulationniste » (merci à Agnès Labrousse, Jean-Pierre Chanteau, Pascal Grouiez, Sandrine Michel, Julien Vercueil et au regretté Martino Nieddu). Ce texte est issu des échanges développés au sein de la Manufacture coopérative et du séminaire « Théorie de la régulation et coopératives » (merci à Nadine Richez-Battesti, Noémie de Grenier, Justine Ballon, Anne Fretel, Sylvain Celle et Delphine Vallade, notamment).

(2) Le terme d'espace « est défini par deux dimensions : une structure productive (un système d'échanges ou de transactions) et un ordre institutionnel (règles) » (Allaire, 2002).

(3) L'approche méso ne sera pas présentée ici en détail : elle est développée dans Lamarche *et al.*, 2020.

à façonner leurs conditions de subsistance<sup>4</sup>. Cette fonction critique s'inscrit dans des pratiques économiques, et non pas seulement dans une critique tribunicienne.

Nous nous référons ainsi aux coopératives en ce qu'elles constituent un idéal-type de sociétés liant une entreprise et une association de personnes propriétaires, selon la définition de la double qualité structurante des coopératives (Vienney, 1994). Ces organisations répondent à des normes, des principes et des pratiques divergeant de l'ordre dominant, exerçant dans les marges du régime, en particulier sur des registres d'égalité entre les personnes et de solidarité entre les membres (Draperi, 2012 ; Eynaud et Laville, 2018). En repartant des fondements de l'approche méso, nous présenterons les trois canaux par lesquels se construit cette fonction spécifique de différenciation au sein du capitalisme, que nous nommons la fonction critique dans le cas des coopératives (I). Nous utiliserons ensuite cette grille d'analyse pour rendre compte de deux espaces méso critiques : l'émergence des coopératives de travail au XIX<sup>e</sup> siècle (II) et l'invention des CAE et des Scic pour la période contemporaine (III).

### La constitution de l'espace méso grâce à l'expression d'une fonction critique

L'analyse méso procède par des études de cas pour rendre compte de la construction d'espaces se différenciant de la logique capitaliste dominante, espaces dont le périmètre n'est pas nécessairement institué au sens de branche ou de secteur et relève d'un *construit*. La caractérisation de l'autonomie relative de cet espace est le moment essentiel de l'analyse méso.

#### Les canaux de la différenciation

Nous nous référons à une grille d'analyse identifiant trois canaux structurant les espaces méso (Lamarche *et al.*, 2020). Il ne s'agit pas de définir un canal exclusif, car les canaux se combinent. L'objectif est de rendre compte de leurs caractéristiques particulières et de la façon dont l'un ou l'autre domine, afin d'expliquer comment émerge un espace méso à partir d'innovations institutionnelles.

– Le canal « produits-concurrence » est associé à la délimitation de l'espace méso lui-même, notamment par le biais des stratégies de différenciation des produits. La qualité des biens produits est un facteur décisif des formes prises par la concurrence, considérée ici non pas comme un processus naturel lié à la structure fondamentale du marché, mais comme le résultat d'une construction sociale. On s'intéresse ici aux stratégies des entreprises qui concourent à la définition des frontières des marchés en considérant que le produit, de par ses caractéristiques, est un moyen par lequel les acteurs tentent de modeler à leur profit le périmètre de concurrence. Il y a ainsi une dimension intentionnelle dans la captation des dispositifs institu-

(4) La notion de subsistance fait référence à l'ouvrage de Karl Polanyi *The Livelihood of man (La Subsistance de l'homme, 2011 [1977])*. Elle complète celle d'encastrement et éclaire la dimension critique d'activités dont l'objet est d'assurer la reproduction de communautés, sans focaliser sur la seule dimension économique.

tionnels en vue d'agir sur les formes de la concurrence (ces dispositifs pouvant prendre la forme de normes, voire de principes véhiculés par des pratiques économiques ou des politiques publiques). Au final, le degré de clôture d'un espace méso est une indication de son autonomie, c'est-à-dire de sa capacité à faire perdurer des pratiques ou des règles différentes de la norme principale du régime d'accumulation.

– Le canal « travail » renvoie au processus de production, à travers une analyse du procès de travail et de la façon dont sont engendrés les gains de productivité (et plus largement les registres de performance). De nombreux travaux sectoriels ont été menés à partir de la spécificité du travail et ont constitué une étape de la description des espaces méso, au sens où le rapport social du travail reflète les conditions de l'accumulation, qui sont hétérogènes : voir les études sur la chimie ou le BTP (Laurent et du Tertre, 2008)). L'analyse du travail passe dans certains cas par le prisme de professions structurantes : c'est le cas par exemple du football professionnel, dont les règles salariales sont atypiques (Bastien, 2017).

Enfin, et ce sera essentiel pour les structures coopératives et l'ESS, le canal « futurité » se réfère aux représentations du futur que portent les personnes et les organisations, et à la façon dont se forment ainsi des patrimoines collectifs, notamment immatériels (Barrère *et al.*, 2005). L'émergence et la pérennité des espaces méso sont en ce sens construites par les représentations du futur. La référence centrale est celle de Commons (1931) : la futurité est le processus par lequel l'engagement des personnes et des organisations dans des buts précis, toujours confrontées à la viscosité des institutions et aux rapports sociaux adverses qu'elles rencontrent, institue les conditions de l'activité. Les personnes et les organisations ont pour objectif de construire des espaces d'initiative et des visions communes à même de façonner et de légitimer la demande et les nouveaux produits (Barrère *et al.*, 2005). On accorde dans cette démarche un rôle important à l'intentionnalité, ce qui nous permet d'établir un lien entre les approches régulationnistes et l'action, sans oublier que les régulations sont le résultat de confrontations et échappent pour une grande part aux intentions d'origine.

**Tableau 1**

**Futurité : canal essentiel des coopératives**

Canaux	Coopératives au XIX <sup>e</sup> siècle	Scic	CAE
Travail	Résistance à la subordination salariale	Recours possible au bénévolat	Mutualisation de moyens
Produits-concurrence	∅	Transitions écologiques et sociales	∅
Futurité	Démocratie économique et solidarité	Réencastrement de l'économie dans le social et l'environnement	Sécurisation collective des émancipations individuelles

## La fonction critique des coopératives

Afin de saisir conjointement l'autonomie de l'espace méso et l'emprise qu'exerce le régime dominant sur lui, on s'attache à la fonction qu'assure cet espace méso au sein du régime d'ensemble. On appelle fonction le rôle socioéconomique que joue un secteur, un territoire ou, dans notre cas, les coopératives. Assumant une fonction (fournir une ressource essentielle par ex) un espace méso contribue à façonner le régime macro, en étant en retour façonné par celui-ci. Il y a ainsi une relation dialectique méso-macro (Lamarche *et al.* 2020). On considère ainsi que l'autonomie de l'espace méso est relative. Comprendre la fonction de cet espace est utile pour mieux l'appréhender et apporter une clé de lecture. Sans surestimer l'homogénéité ou la cohérence de pratiques coopératives qui restent fragmentées et s'exercent dans les marges du capitalisme, nous identifions une fonction critique des coopératives, elle-même condition de l'existence d'un espace méso.

De nombreux travaux, en abordant l'histoire des coopératives, ont fait état de cette dialectique, en rendant compte notamment de la pluralité des organisations et de leur rôle en termes d'utilité sociale<sup>5</sup>. Ceux de Danièle Demoustier préfigurent une démarche méso en ce qu'ils identifient les relations dialectiques de l'ESS avec les transformations du capitalisme. De fait, cette auteure identifie le rôle que joue cet espace dans les dynamiques longues du capitalisme et décrit six phases historiques, qui renvoient en particulier au rôle de l'ESS dans la structuration du rapport salarial et à la forme que prend l'ESS en tant qu'espace particulier. On y retrouve l'autonomie de l'espace et la fonction qu'il assure. Rappelons ces phases : de la Révolution française à 1848 (émergence) ; de 1860 à 1900 (reconnaissance) ; de 1900 à 1940 (structuration) ; de 1945 à 1975 (croissance dans l'ombre des politiques publiques) ; de 1975 à 2010 (crise larvée) (Demoustier, 2001) ; enfin l'ESS est considérée en tant que clé dans la crise de l'État social (Demoustier, 2015). L'auteure conclut : « À chaque période de forte transformation du capitalisme, l'ESS, née avec lui sous ses formes modernes, voit sa nature, sa place et son rôle réinterrogés » (ibid.).

Dans un registre similaire, Jérôme Blanc évoque, dans une lecture conventionnaliste, la notion de « *contestation par projet* » (2015), qui souligne la volonté transformatrice des personnes engagées. La critique procède ainsi par expérimentation, par création de solidarités nouvelles, de modes de gouvernance nouveaux, de formes de propriété non capitaliste. Certaines de ces critiques seront mobilisées par le processus qui les institue, c'est-à-dire qu'elles vont passer d'une position de marginalité à des statuts reconnus, à l'image de l'associationnisme ouvrier du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un processus faisant écho à la capacité de récupération de la critique du capitalisme décrite par Boltanski et Chiapello ; la critique n'est cependant pas tant récupérée qu'intégrée dans des dispositifs institutionnels, contribuant à une régulation des rapports sociaux.

---

(5) Nous nous sommes appuyés en particulier sur Fretel (2018), Demoustier (2001) et Celle et Fretel 2019 pour l'économie sociale en lien avec l'associationnisme, et Toucas (2005), Draperi (2012) et Gueslin (1987) sur les coopératives.

*In fine*, le terme de fonction utilisé dans l'analyse méso ne renvoie pas à une attribution formelle, mais, au contraire, à un rôle qu'il est possible de caractériser *ex post*. Nous posons que la fonction principale qu'assument les coopératives, la fonction critique, est à l'origine, sur la période longue, d'une transformation des institutions du capitalisme. Le terme de critique renvoie à ce que Bruno Frère désigne par « *critique pratique* » (2009) afin de souligner que l'action mise en œuvre passe par des innovations organisationnelles et institutionnelles. Cette expression recouvre l'idée que les coopératives exercent une critique en acte des formes capitalistes et, ce faisant, contribuent à la régulation d'ensemble et à l'invention de nouvelles formes organisationnelles. Ces critiques pratiques – c'est particulièrement net au XIX<sup>e</sup> siècle – sont enchevêtrées avec les disputes intellectuelles et doctrinales : elles les nourrissent et s'en nourrissent, elles sont indissociables d'une critique politique elle-même riche en controverses<sup>6</sup>.

Deux moments de l'histoire des coopératives qui, sans être représentatifs, ont une dimension exemplaire de la fonction critique, sont étudiés. Le premier est celui formé par l'associationnisme, qui, faisant émerger les coopératives de travail, adresse une critique aux modalités de la mise au travail au moment de l'avènement du salariat. Le second porte sur deux situations qui réinventent aujourd'hui la coopération. D'une part, les Scic, qui sont fondées sur des critiques pratiques de la mondialisation et des dégâts qui lui sont associés, avec une organisation en multi-sociétariat favorable à l'émergence de dispositifs de régulation territorialisés. D'autre part, les CAE, qui inventent des formes de mutualisation permettant à des personnes en situation de travail autonome de bénéficier d'une socialisation par le statut salarial. Bien que de taille modeste, soumises à des difficultés économiques nombreuses, ces initiatives sont porteuses d'une critique en acte transformatrice.

## Les coopératives de travail au XIX<sup>e</sup> siècle, critique de l'avènement du salariat

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les associations ouvrières puis les coopératives de production, dans l'esprit des Canuts, de Rochdale ou de Godin, constituent un espace critique à propos des formes de la mise au travail, en faveur d'une émancipation collective des travailleurs<sup>7</sup>, dans un refus de la subordination et par l'invention de pratiques démocratiques dans l'entreprise. L'objectif ici n'est pas de mener un travail historique, mais de montrer comment un espace méso se forme, grâce à la fonction critique qu'exercent ces entreprises, via les trois canaux caractérisés précédemment. Deux canaux sont particulièrement actifs et structurants dans l'émergence d'un espace méso au XIX<sup>e</sup> siècle : futurité et travail.

(6) Nous ne pouvons pas, dans le cadre de cette contribution, rendre compte de la richesse de ces débats. Voir Draperi, 2012.

(7) Forme plurielle neutre du mot « travailleur ». Le neutre, utilisé en ancien français, tend à retrouver une place, pour l'instant expérimentale, dans le cadre d'une langue inclusive et non sexiste. Nous nous référons à Alpheratz et sa *Grammaire du français inclusif* (Éd. Vent Solars, 2018). Un lexique du neutre est également accessible sur son site. Selon la terminaison du mot, la forme neutre ajoute un x au singulier et un z au pluriel, ou transforme la dernière syllabe : travailleur ou travailleuse devient travaillaire ; ouvrier et ouvrière, ouvriær. Au cours d'une recherche-action à propos de l'égalité dans l'ESS, nous avons testé différentes formes d'écritures inclusives dans une visée de mobilisation (Bodet, 2019), et la forme neutre ressort comme particulièrement intéressante.

## Le canal travail : contester la subordination salariale

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le salariat passe « *du discrédit le plus total au statut de principal dispensateur de revenus et de protections* » (Castel, 1995). Robert Castel identifie onze formes de salariat ou de semi-salariat préindustriel. En leur sein, on identifie une résistance à la salarisation de la part d'artisans d'un haut niveau de compétence, qui se retrouve notamment parmi les fondateurs du mouvement des Canuts (ouvriers de la soie) ou de la coopérative de Rochdale (composée de tisserands) ou encore au sein de l'Association des ouvriers en doré. En dépit de la progression de la salarisation<sup>8</sup>, les institutions du salariat sont d'abord faiblement protectrices et font l'objet d'oppositions. Ce que Draperi (2012) désignera sous le terme de « *micro-république des travailleurs* » correspond aux premières coopératives de production, qui se développent à l'ère industrielle<sup>9</sup>. Leur action critique de résistance à la subordination salariale renforce les liens sociaux et de mutualisation. Une des questions centrales est celle de l'indépendance des travailleurs, contre laquelle le salariat joue durant cette période<sup>10</sup>. Lorsque Poulot étudie le « Sublime<sup>11</sup> » en 1870, il fait référence aux coopératives (et aux organisations du travail autodéterminé) pour montrer de quelle façon, loin des préconisations de Taylor (Dubois, 1980), c'est l'engagement auprès des pairs, et non le contrôle patronal, qui permet de lutter contre l'oisiveté. Selon Poulot, le rôle de la coopérative est celui d'une résistance à la subordination, et c'est cette résistance qui contribue à la fonction critique.

## Utopies et mouvements sociaux, expression de la futurité

C'est donc par le canal du travail que se structure d'abord la dynamique méso des premières coopératives de travail. Il s'agit d'innovations en matière d'organisation qui irrigueront pour certaines le processus d'institutionnalisation du salariat. Cet espace méso critique à propos du travail s'exprime donc par des expérimentations qui correspondent à ce qu'on désigne par le terme de « futurité » : la projection dans des futurs souhaitables. Avec peu d'effectifs, ces organisations de travailleurs parviennent dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle à bâtir une utopie qui nourrit une frange pérenne du mouvement social et s'incarne dans les principes de gouvernement des entreprises coopératives. Les coopératives de production constituent une marge critique de l'organisation du travail, nourrissant une utopie fondatrice dans l'histoire de l'ESS. Elles se structurent en particulier autour des grands principes adoptés en 1895 par l'Alliance coopérative internationale<sup>12</sup>, principes qui résultent d'un investissement collectif des travailleurs et forment un patrimoine commun pérenne. Il s'agit d'un exemple puissant de ce que produit la projection des actaires dans le futur.

(8) Le taux de salariat des travailleurs non agricoles passe de 52 % en 1831 à 64 % en 1866 et 80 % en 1911 (Marchand, 1998).

(9) Nous ne traiterons pas du coopérativisme agricole, bien plus ancien et puissant, qui n'est pas un coopérativisme de production.

(10) Ce débat résonne avec l'actualité du travail indépendant au-delà du salariat.

(11) Voir la réédition (Éd. Maspero, 1980) et l'introduction d'A. Cotereau.

(12) Les sept principes de l'ACI, formulés en 1895 et reformulés en 1995, sont : adhésion libre et ouverte à tous ; pouvoir démocratique exercé par les membres ; participation économique des membres ; autonomie et indépendance ; éducation, formation et information ; inter-coopération ; engagement envers la communauté.



Les formes que prennent associationnisme et coopérativisme au XIX<sup>e</sup> siècle sont le produit de différentes composantes, en particulier le mouvement ouvrier et le socialisme utopique (Fretel, 2018), qui émergent en dépit de l'interdiction des organisations ouvrières. Les premières associations de personnes ont pour objet la prise en charge de solidarités : caisses de secours, d'entraide et de mutualisation afin de faire face aux maladies invalidantes, aux enterrements, aux pertes d'emploi. C'est donc dans les marges de l'industrie que s'expérimentent ces solidarités nouvelles. Celles-ci vont être progressivement intégrées au salariat, qui se généralise, notamment via le salaire indirect (cotisation-prestation sociale). L'État social se structurera en s'éloignant de l'associationnisme originel qui l'a nourri, ce qui entraîne la fin d'une période libérale et utopique. La structuration du salariat via des règles de droit protectrices – aboutissant à un statut social qui lui est associé et à son corollaire, la structuration du syndicalisme (lois de 1864 et 1884) – annonce un repli des coopératives de travail après une période active.

La période est aussi celle d'une défiance d'une partie du mouvement social à l'égard des coopératives. Cette défiance s'exprime dans la controverse Marx-Proudhon et rejaillit lors de la création de l'Association internationale des travailleurs, qui rompt avec le coopérativisme. Elle se retrouve aussi dans la position de Jaurès, qui ne perçoit pas la fonction critique des coopératives et « *ne croit pas, dans les années 1890, à la solution coopérative pour transformer l'ordre social* » (Celle et Fretel, 2019).

Les coopératives de travail restent à un stade de maîtrise par l'ouvrier du processus de production. Les coopératives d'artisan qui se fondent au XIX<sup>e</sup> siècle constituent une résistance au passage de la manufacture de premier ordre (selon les termes de Marx, celle qui regroupe des travailleurs dans le même espace, sans division du travail) à la manufacture de second ordre (lorsque la division du travail fait perdre son autonomie à l'ouvrier qualifié). C'est ainsi une lutte pour l'émancipation dans l'activité économique (au sens proudhonien) et une forme concrète de critique de la division du travail en ce qu'elle participe du processus d'aliénation. Ces coopératives agissent par un refus de l'hétéronomisation qui relève d'un projet collectif de démocratie économique, et donc de la futurité.

### **Produits et concurrence, un canal moins structurant**

A la différence des canaux travail et futurité, actifs pour s'opposer à l'exploitation du travail et la subordination capitaliste, le canal produits-concurrence n'est pas un facteur décisif de la fonction critique dans la période, il n'engendre pas de spécificité structurante pour l'émergence de l'espace méso. Toutefois, le haut niveau de compétence des ouvriers qualifiés et donc la qualité de la production permettent d'asseoir une renommée dans quelques spécialités, en particulier dans le cadre d'une petite production industrielle. L'espace

méso critique des coopératives de travail du XIX<sup>e</sup>, reposant sur des spécialisations artisanales et industrielles et refusant certains aspects de l'exploitation du travail, se trouve en difficulté pour préserver des effets de la concurrence l'utopie portée par les coopératives. Les mécanismes concurrentiels sont prégnants dans les dynamiques du capitalisme, bien qu'ils soient canalisés par des dispositifs institutionnels et que des spécialisations par produit puissent être structurantes.

Une des situations les plus notables en termes d'autonomie par rapport à la norme en place est l'entreprise Godin, même si elle n'est réellement représentative ni de l'associationnisme ni du coopérativisme. À l'appui des travaux réalisés (Lallement, 2009), on identifie une synergie entre les trois canaux par lesquels procède l'espace méso<sup>13</sup>. Bien que Godin ne soit pas l'instigateur du mouvement coopératif de son époque, le résultat est parlant : une gamme de *produits* structurée qui façonne son marché et met la concurrence la plus directe à distance<sup>14</sup>, une modalité de la mise au *travail* qui se situe au cœur du mouvement coopératif comprenant des éléments de salaire indirect et des avantages communautaires, le tout porté par un sens de la construction du *futur* : le familistère et l'emboîtement de services et d'actions pour la communauté en tant que projection dans un patrimoine commun. Ces expériences correspondent à un processus instituant à partir d'initiatives coopératives modestes exerçant une posture critique. Elles intègrent une démarche objectivée de différenciation qui ne s'exprime pas tant sur le marché, via des stratégies concurrentielles, que dans les pratiques, les formes de gouvernement et les modalités de répartition.

### Renouveau de la critique coopérative : l'action des CAE et des Scic

Dans la période contemporaine, on observe un renouveau de la critique : une critique en acte ancrée dans l'activité économique. Nous montrons ici en quoi sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) et coopératives d'activité et d'emploi (CAE) constituent deux modes opératoires non exclusifs de cette fonction critique structurante d'un espace méso. Le statut des CAE date de 1995, celui de Scic de 2001, et ces formes récentes restent relativement confidentielles. En 2019 la CGScop décompte 974 Scic, qui représentent 8 900 emplois et 65 000 sociétaires, et les CAE sont au nombre de 140, avec 6 000 personnes en contrat d'entrepreneurs salariés associés (Cesa) et près de 6 000 en contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape)<sup>15</sup>. Elles proposent une extension du champ de la participation qui renouvelle la dimension participationniste originelle du coopérativisme, en particulier en faisant évoluer la composition de la propriété pour les Scic et la logique d'ouverture et d'inclusion pour les CAE.

Dans les Scic, l'ouverture du sociétariat, au-delà des seuls salariés, aux collectivités locales, entreprises et associations partenaires,

---

(13) L'activité se développe jusqu'à regrouper 1 500 personnes. 1 748 personnes habitent au Familistère en 1889.

(14) Godin est alors leader mondial du marché des poêles en fonte.

(15) Chiffres CGSCOP 2019 (sauf pour le nombre de sociétaires, 2018).

salariées, clients, bénévoles, habitants et experts, forme une gouvernance hybride (Richez-Battesti et Oswald, 2010), véritable innovation institutionnelle. L'égalité entre les membres suppose toutefois une attention permanente pour ne pas s'éroder. Les Scic ont « *une conception large de l'intérêt collectif, qui associe un intérêt collectif externe au traditionnel intérêt collectif des membres* » (Draperi et Margado, 2016). Elles assurent de ce fait un rôle au service des communs (Eynaud et Laville, 2018). Si le statut est parfois instrumentalisé dans une logique de déréglementation des services publics, il est surtout vecteur de renouveau de l'action collective et de gouvernance partagée pour la gestion de communs.

Les CAE s'inscrivent dans une démarche d'expérimentation critique face à la dégradation du rapport salarial, caractérisée par une atomisation de la relation de travail (Bodet *et al.*, 2013). Leur objet est de salarier les personnes souhaitant développer leur activité dans un cadre collectif plutôt qu'en micro-entreprise ou auto-entreprise. Les membres sont à la recherche de sécurité et d'émancipation, via une construction collective de droits, et recherchent aussi une autonomie à travers la pratique de la coopération (*ibid.*). Les CAE regroupent différentes activités, portées par une ou plusieurs personnes autonomes dans l'organisation de leur activité professionnelle. Celles-ci ont un statut salarié (CDI notamment) et sont rémunérées en proportion de leur chiffre d'affaires individuel. Elles contribuent au fonctionnement général au prorata de leur CA (autour de 12 %) pour financer les fonctions mutualisées (comptabilité, gestion, etc.) et la vie coopérative. Certaines CAE sont également cofinancées, quoique de moins en moins, par des fonds publics.

### La futurité, principal canal de différenciation

Des trois canaux analytiques des espaces méso, celui de la futurité est ici le plus puissant : c'est là que s'inscrit la dimension critique. Il procède par la mise en œuvre du pouvoir d'agir sur l'environnement présent et futur à travers la construction d'entreprises démocratiques multi-parties prenantes. L'activité d'accompagnement de la Manufacture coopérative et les recherches-actions que nous avons menées<sup>16</sup> corroborent nombre d'observations<sup>17</sup> : le mouvement, qui se développe, repose sur des collectifs initiateurs qui s'agrègent dans une démarche critique des formes économiques, en particulier sur le *travail* pour les CAE et sur les *produits* pour les Scic ; l'intérêt collectif, notamment en matière écologique, étant une composante du *produit*. CAE et Scic ne forment pas un ensemble et encore moins un secteur. En outre, un espace méso ne saurait se réduire à un statut juridique. Ces entreprises ont toutefois en commun de porter une critique en acte, intégrée dans leur activité productive. Ce qui ne veut pas dire que toutes les CAE et toutes les Scic entrent parfaitement dans la catégorisation que nous proposons, dont l'objectif est d'éclairer une réalité

(16) Voir les universités éphémères « Les Scic comme véhicule des coopérations territoriales pour la transition écologique » et « La gouvernance des CAE ».

(17) Sur les CAE, voir l'ouvrage *Faire société : le choix des coopératives* (La Manufacture coopérative, 2014) et, sur les Scic, les situations décryptées dans la *Recma* n° 340 (Liénard, 2016).

plus complexe. Notre analyse ne porte pas sur l'ensemble de l'ESS, ni sur la totalité des sociétés coopératives, qui, pour certaines, sont également porteuses d'une fonction critique. Néanmoins, la critique apparaît au fil du temps comme moteur structurant de la dynamique d'ensemble. L'action critique contribue à ce que l'on peut désigner comme un méso-régime d'idées qui donne corps à des projets de transformations sociales et écologiques, s'inscrivant dans la construction du futur.

### Le cas des Scic

Si le territoire cristallise les effets négatifs des atteintes à l'environnement (pollution, manque d'eau, perte de biodiversité, etc.), il est aussi le lieu où se bâtissent des solutions pour rendre compatibles les contraintes de l'activité économique et les enjeux écologiques et sociaux. En cela, les Scic procèdent par la *futurité*. Cet ancrage prend appui sur des dynamiques de projets qui sont autant d'expérimentations dont les Scic sont symptomatiques. Ces initiatives participent de coopérations territoriales visant à encadrer l'économie dans le social et l'écologique. Elles sont nombreuses à œuvrer à la transition écologique à leur échelle, en se confrontant à la difficile conciliation des points de vue et des intérêts des sociétaires.

Les *produits* que proposent les Scic sont un résultat matériel de la *futurité* de ces coopératives, au sens de la projection vers l'avenir. Le projet collectif s'attache à l'invention de services collectifs comme autant de formes émergentes de services au public (Liénard, 2016) dans une période de profonde transformation de l'État social. Ce statut ouvre à de nouveaux dispositifs de régulation territoriale qui entrent en résonance avec les chantiers de la transition écologique. C'est donc via la *futurité* que procèdent les Scic comme espace méso critique. Cette critique n'en reste pas aux discours, elle s'incarne dans les *produits*. Ceux-ci sont soit en phase directe avec la transition écologique (énergie renouvelable, environnement, agriculture, alimentation bio-locale), soit en lien avec d'autres chantiers de transition vers des formes de relocalisation de l'activité (PTCE, services de proximité, commerces, habitats, etc.). Le canal *travail* apparaît secondaire dans le processus de différenciation, car la réalité de la subordination salariale y est très variée. Dans certains cas, il n'y en a pas ; dans d'autres, elle est relativement classique.

### Le cas des CAE

Expérimentant de nouvelles formes de solidarités entre travailleurs autonomes, les CAE se projettent vers l'organisation de « mutuelles de travail » en tant qu'espaces collectifs d'émancipation en apportant le statut salarié, qui est producteur de droits sociaux, à des personnes en situation de discontinuité d'activités et de revenus (Bureau et Corsani, 2014). Elles assurent en cela une fonction critique de la dégradation du salariat en inventant des mécanismes de mutualisation<sup>18</sup>. Le modèle politique qu'elles inventent (Bodet

---

(18) Voir la problématique d'échanges et de mutualisation mise en œuvre autour du réseau intercoopératives « Bigre ! », qui constitue un dispositif critique. Voir aussi la démarche de Smart en Belgique, qui atteint une masse critique. <https://smartbe.be/fr/smart-progress/>

*et al.*, 2013) apporte des éléments de réponse individuelle et collective aux transformations du travail (Ballon et Veyer, 2020). C'est cette *futurité* politique qui différencie les CAE du portage salarial. Les CAE sont ainsi des entreprises de travail autonome, et non des agglomérats d'indépendants. Elles tentent d'inventer une « fonction employeur » collective et non pas assumée uniquement par une direction. L'emploi dans les CAE constitue une rupture dans la subordination salariale, renouant ainsi avec les thèmes du XIX<sup>e</sup> siècle. Mêlant autonomie des individus et action collective, il y a là un approfondissement de la société salariale en tant que véhicule de protection sociale.

Productrices de nouveaux droits, les CAE agissent en tant que fabrique instituante (Bureau et Corsani, 2014) ou marges instituantes (Lamarche, 2015), associées à de nouvelles manières de recomposer du salariat en ses marges. Considérer que les coopératives sont instituantes, en lien avec la définition qu'en donne Cornelius Castoriadis (1975), c'est considérer que la *futurité* ne se réduit pas à des discours mais renvoie à la capacité des coopératives de produire les conditions institutionnelles de leur autonomie relative (La Manufacture coopérative, 2014). En revanche, le canal produits-concurrence n'est pas structurant pour les CAE, car les produits finaux se situent sur une variété de marchés sur lesquels la coopérative n'a pas de prise.

*In fine*, nous identifions un espace méso de régulation que nous qualifions de critique en référence à sa volonté de dépasser les écueils d'un mode de production mortifère en inventant des formes de gestion des communs. La *futurité* se construit aussi par l'engagement de la recherche et de la recherche-action dans un travail conjoint avec ces nouvelles pratiques. Penser la transition écologique et des solidarités entre travailleurs autonomes est ainsi un axe de la *futurité* qui s'exprime. Dans une période marquée par un enjeu majeur de transition, penser cette fonction critique nous apparaît salutaire.

## **Les coopératives, un espace méso critique de sortie de crise ?**

En poursuivant une quête d'autonomie pour leurs membres comme pour elles-mêmes, les coopératives recherchent des éléments de réponse à des phénomènes d'hétéronomisation (Gorz, 1988). Cette recherche est centrale pour les coopératives de travail au XIX<sup>e</sup> siècle comme pour les CAE et les Scic au XXI<sup>e</sup>. Le défi pour ces structures est de mettre en œuvre un agir-ensemble qui permette de diverger des normes qui soutiennent le régime d'accumulation dominant. Cet écart avec la norme constitue une dimension essentielle de la mobilisation pour produire des espaces différenciés critiques. L'animation coopérative portée par Desroche n'est rien de moins que la stimulation des utopies transformatrices qui font vivre des

espaces méso différenciés de la norme du capitalisme.

L'enchevêtrement de crises de cette année 2020 révèle les limites de l'anthropisation du monde et de l'extension sans fin des chaînes de valeurs globalisées, et l'impasse d'un système de valeur qui met en bas de la pyramide des revenus les activités les plus indispensables. Pour « *faire société* » (La Manufacture coopérative, 2014), il est urgent de sortir de ces impasses. L'enjeu – très actuel – de l'analyse méso d'organisations qui interrogent la propriété, le lien écologique et les formes organiques de la solidarité (le partage équitable des richesses) se situe dans la mise en lumière de leur capacité à infléchir le régime. Non pas avec l'illusion de changer le cours du régime financiarisé, mais dans le but de faire émerger de nouveaux compromis sociaux institutionnalisés. Nous avons vu en ce sens que Scic et CAE ont la capacité de produire des communs à leur échelle. L'État (et ses déclinaisons locales) est cependant toujours un des éléments du bouclage méso-macro par la production de normes : achat public, soutien conditionné, définition des formes de propriété légitimes, etc.

Le nœud principal se joue dans la dialectique méso-macro. En quoi l'espace méso critique des coopératives est-il en mesure de pérenniser ses spécificités dans un régime macro adverse ? L'espace méso des coopératives a-t-il la capacité d'infléchir ce régime mortifère ? Par construction, un espace méso est en mesure d'infléchir un régime macro, de le nourrir, en particulier en période de recomposition. La réalité de cette inflexion dépendra de la confrontation des forces en présence, des mobilisations sociales et des capacités d'intercoopérations qui renforcent le pouvoir d'agir de l'espace méso.

## BIBLIOGRAPHIE

- Allaire G.**, 2002, « L'économie de la qualité, en ses secteurs, ses territoires et ses mythes », *Géographie Économie Société* n° 4(2), p. 155-180.
- Ballon J. et Veyer S.**, 2020, « Re-embedding work in a political and social project : the case of business and employment cooperatives in France », *Journal of Innovation Economics & Management*, n° 31, p. 101-122.
- Barrère C., Barthélemy D., Nieddu M., Vivien F.-D. (dir)**, 2005, *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine*, Paris, L'Harmattan.
- Bastien J.**, 2017, « Le football professionnel en Europe est-il en crise ? Une réponse réglementariste », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 21.
- Blanc J.**, 2015, « Contester par projets. Le cas des monnaies locales associatives », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 18. <http://journals.openedition.org/regulation/11535>
- Bodet C.**, 2019, *Fabriquer l'égalité. Manifeste pour en finir avec le sexisme dans l'ESS*, Paris, L'Atelier.
- Bodet C., de Grenier N., Lamarche T.**, 2013, « La CAE à la recherche d'un modèle productif », *Recma*, n° 329, p. 35-71.
- Boyer R.**, 2015, *Économie politique des capitalismes. Théorie de la régulation et des crises*, Paris, La Découverte.
- Bureau M.-C. et Corsani A.**, 2014, « Du désir d'autonomie à l'indépendance. Une perspective socio-historique », *La Nouvelle Revue du travail*, n° 5.
- Castel R.**, 1995, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- Castoriadis C.**, 1975, *L'Institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.
- Celle S. et Fretel A.**, 2019, « Penser l'entreprise au-delà de ses intérêts communs : l'apport de la pensée de Jaurès », *Revue d'histoire de la pensée économique*, n° 7(1), p. 15-41.
- Colletis G. et Demoustier D.**, 2012, « L'ESS face à la crise : simple résistance ou participation au changement ? », *Recma*, n° 325, p. 21-35.
- Commons J. R.**, 1931, « Institutional Economics », *American Economic Review*, n° 21(4), p. 648-657.
- Demoustier D.**, 2001, *L'Économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros/Alternatives économiques.
- Demoustier D.**, 2015, « L'histoire de l'ESS à travers le prisme de la théorie de la régulation », colloque Recherche & Régulation, Paris.
- Desroche H.**, 1976, *Le Projet coopératif. Son utopie et sa pratique, ses appareils et ses réseaux, ses espérances et ses déconvenues*, Paris, Éditions ouvrières.
- Draperi J.-F.**, 2012, *La République coopérative*, Paris, Larcier.
- Draperi J.-F. et Margado A.**, 2016, « Les Scic, des entreprises au service des hommes et des territoires », *Recma*, n° 340, p. 23-35.
- Dubois P.**, 1980, compte rendu du livre de Denis Poulot *Le Sublime ou le travailleur comme il est en 1870 et ce qu'il peut être* (Maspero), *Sociologie du travail*, n° 4, p. 470-472.
- Eynaud P. et Laville J.-L.**, 2018, « Joining the commons with social and solidarity economy research. Towards the renewal of critical thinking and emancipation », *Revista de Economia Solidária*, n° 11.
- Frère, B.**, 2009, *Le Nouvel Esprit solidaire*, Paris, Desclée De Brouwer.
- Fretel A.**, 2018, « De la partition du fait associatif à la loi de 2014 affirmant l'unité de l'économie sociale et solidaire : l'histoire d'une construction politique », *Recma*, n° 349, p. 27-41.
- Gorz A.**, 1988, *Métamorphoses du travail. Quête du sens*, Paris, Galilée.
- La Manufacture coopérative**, 2014, *Faire société : le choix des coopératives*, Vulaines sur Seine, Éditions du Croquant.
- Lamarche T., Grouiez P., Nieddu M., Labrousse A., Vercueil J., Chanteau J.-P. et Michel S.**, 2020, « Une approche pour saisir les processus de différenciation des espaces méso-économiques », *Économie appliquée* à paraître.
- Lamarche T.**, 2015, « Co-accompagnement à la coopération », *Colloque La manufacture coopérative*, Université Paris-Diderot, Octobre.

**Lallement M.**, 2009, *Le Travail de l'utopie. Godin et le familistère de Guise*, Paris, Les Belles Lettres.

**Laurent C. et du Tertre C. (dir.)**, 2008, *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, Paris, L'Harmattan.

**Liénard Y.-A.**, 2016, « Du service public au service citoyen : la Scic, un statut adapté à cette ambition », *Recma*, n° 340, p. 65-76.

**Marchand O.**, 1998, « Salariat et non-salariat dans une perspective historique », *Économie et statistique*, n° 319-320 p. 3-11.

**Polanyi K.**, 2011, *La Subsistance de l'homme. La place de l'économie dans l'histoire et la société*, Paris, Flammarion.

**Richez-Battesti N. et Oswald P.**, 2010, « Vers un modèle hybride d'organisation et de gouvernance : une alternative à la banalisation en situation concurrentielle », *Recma*, n° 315, p. 56-74.

**Toucas P.**, 2005, *Les Coopérateurs. Deux siècles des pratiques coopératives*, Paris, L'Atelier.

**Vienney C.**, 1994, *L'Économie sociale*, Paris, La Découverte, « Repères ».